

UNE PLUS GRANDE PORTÉE POUR VOS RECHERCHES

ÉLARGIR LE LECTORAT
GRÂCE AUX
DÉPÔTS INSTITUTIONNELS

LA RECHERCHE EST PLUS UTILE LORSQU'ELLE EST PARTAGÉE.

Le partage des résultats de recherche suscite de nouvelles recherches. En plus d'alimenter la progression du savoir, une plus large diffusion de la recherche contribue à la reconnaissance par les pairs des scientifiques et des chercheurs et par le fait même à l'avancement de leur carrière. Dans l'univers du numérique, les façons de partager et d'exploiter les publications savantes se multiplient, rapidement, de manière fondamentale et irréversible.

Cette transformation offre beaucoup de potentiel. Le partage plus rapide et plus étendu des travaux de recherche offre un accès élargi et approfondi aux ressources et leur disponibilité est par conséquent accrue de manière exponentielle.

« Avec un tel système, n'importe quel chercheur pourrait avoir accès aux textes intégraux d'articles de revues pertinentes, à des séries complètes de monographies et à des thèses, à des collections de données qui sous-tendent les résultats de recherches publiées, à des rapports de recherche et autres documents non révisés par des pairs et issus tant du milieu universitaire que gouvernemental, ainsi qu'aux outils logiciels nécessaires pour gérer toute cette masse documentaire, peu importe où il se trouve. »

Arthur Carty

Ancien conseiller national des sciences du Canada

Les « dépôts institutionnels » qui regroupent les ressources électroniques archivées par les universités, les collèges, les organismes subventionnaires et d'autres institutions constituent une composante essentielle de l'infrastructure émergente de la recherche dans un univers numérique, et ils contribuent à assurer une large diffusion et un plus grand partage des recherches.

Par le biais des dépôts institutionnels où sont recensés, organisés et préservés une multitude de documents, résultats des recherches d'une institution, et qui sont accessibles en ligne gratuitement et sans restriction, on crée un lien fluide entre les données, le savoir et les chercheurs.

LES DÉPÔTS INSTITUTIONNELS, UNE MULTITUDE D'AVANTAGES

UNE MEILLEURE DIFFUSION

Les dépôts institutionnels permettent à tous les intéressés d'avoir accès aux recherches existantes. Des études de plus en plus nombreuses démontrent que les publications jouissant d'un accès libre, sans restriction, sont citées plus fréquemment.¹

UN ACCÈS UNIVERSEL

Alors qu'un article publié dans une revue est généralement lu que par quelques centaines d'abonnés, le même article archivé dans un dépôt institutionnel devient accessible à tous, ce qui a pour effet d'augmenter de façon significative la valeur publique d'une recherche.

LA RECHERCHE DE L'INFORMATION FACILITÉE

En affichant librement le contenu de leurs dépôts institutionnels par l'entremise de fournisseurs de services tels que Google, Google Scholar et OCLC, les institutions accordent aux utilisateurs du Web la possibilité d'effectuer des recherches dans tous les articles disponibles.

DE NOUVELLES TECHNIQUES DE RECHERCHE INFORMATIQUE

De nouvelles avenues de recherche informatique sont rendues possibles par le biais des dépôts institutionnels, telles que la recherche plein texte, le couplage de textes et de données, l'identification et la visualisation de liens qui, autrement, ne seraient pas évidents.

UN ACCÈS PERMANENT

Les travaux archivés dans un dépôt institutionnel bénéficient d'une adresse URL stable qui diminue le risque de liens invalides. Contrairement aux articles affichés sur des sites Web personnels qui évoluent dans le temps, les travaux archivés dans des dépôts institutionnels demeurent accessibles en tout temps à tous ceux qui désirent les consulter.

UNE PRÉSERVATION À LONG TERME

Votre bibliothèque, qui gère le dépôt de votre institution, s'engage à assurer l'archivage permanent des documents déposés et à en offrir l'accès à long terme. Elle assume la responsabilité de la maintenance du dépôt, de ses mises à jour et de l'accès pérenne à ce dernier.

UN LARGE ÉVENTAIL DE CONTENU

On retrouve dans les dépôts institutionnels non seulement des revues scientifiques, mais aussi plusieurs autres types de documents tels que des actes de congrès, des images, des illustrations et parfois même des données de recherche – ce qui permet d'avoir accès et d'intégrer aux recherches en cours un large éventail de ressources documentaires.

¹ Pour une liste de ces études, voir « The effect of open access and downloads ('hits') on citation impact: a bibliography of studies » - [<http://opcit.eprints.org/oacitation-biblio.html>]



Les étudiants en profitent aussi

Puisqu'aucune bibliothèque n'a les moyens de s'abonner à toutes les ressources nécessaires aux étudiants, l'archivage des travaux des chercheurs dans un dépôt institutionnel fait en sorte que les étudiants, où qu'ils soient, peuvent en prendre connaissance et en tirer profit; ainsi apparaît sur le radar des étudiants une source additionnelle, non négligeable, d'informations d'accès facile.

Les étudiants, qui sont prompts à adopter les approches de libre accès, bénéficieront également des dépôts institutionnels en y archivant leur mémoire de maîtrise et leur thèse de doctorat, ce qui augmentera de manière tangible la portée et l'utilité de leurs travaux de recherche.

Un nouveau paysage de l'information

Les dépôts institutionnels complètent d'autres types de dépôts, tels que ceux de la U.S. National Institutes of Health's PubMed Central, Thèses Canada, et des référentiels de données. À l'avenir, les contenus de ces dépôts institutionnels seront inter-reliés et interopérables, favorisant ainsi des possibilités d'analyse et d'exploitation sans précédent. L'accès libre aux contenus suscite des idées de nouvelles recherches, plus poussées, menant à d'autres découvertes.

Le principe derrière le libre accès se définit comme la disponibilité immédiate et gratuite de toute publication dès sa parution. L'archivage rapide des publications dans les dépôts institutionnels permet de respecter cet objectif.

De plus, un nombre croissant d'organismes subventionnaires exigent que les données et les résultats des recherches subventionnées soient librement accessibles.

(Voir Les organismes subventionnaires exigent l'accès libre à la page 5).

LEUR MODE DE FONCTIONNEMENT

En général, les dépôts institutionnels sont gérés par les bibliothèques qui exploitent l'infrastructure technologique déjà existante dans les bibliothèques pour héberger le dépôt. Elles offrent également à la communauté universitaire tout l'appui nécessaire à l'alimentation et à l'exploitation de celui-ci. Et puisque les dépôts constituent une partie intégrante de l'institution, les bibliothèques peuvent compter sur un financement stable pour leur gestion et leur exploitation au bénéfice de tous.

La plupart des bibliothèques de recherche universitaires du Canada offrent un dépôt institutionnel. Une liste de ces dépôts est disponible sur le site de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) à l'adresse suivante : www.carl-abrc.ca. De nombreux autres dépôts existent à travers le monde se rapportant soit à des organisations, soit à des sujets particuliers. Pour obtenir la liste des répertoires des dépôts existants, consulter le site : www.openoar.org ou www.roar.eprints.org.

C'EST SI FACILE

Pour profiter des nombreux avantages du dépôt institutionnel géré par la bibliothèque de votre institution, il suffit d'archiver une copie de vos manuscrits une fois publiés (ainsi qu'une copie des documents complémentaires si vous le désirez) Par ailleurs, si votre travail de recherche a été publié chez un éditeur, vérifier d'abord auprès de celui-ci sa politique au sujet de l'archivage institutionnel de votre publication. Votre bibliothèque peut également vous renseigner à ce sujet. (Voir *Ce que vous devez savoir à propos des droits d'auteur* à la page 6).

Pour télécharger des documents vers le serveur institutionnel, les auteurs n'ont qu'à utiliser les formulaires électroniques prévus à cet effet et disponibles en ligne. Pour toute question, consulter un bibliothécaire.

Les gouvernements à travers le monde,
incluant le Canada, reconnaissent le droit
fondamental qu'a le public d'avoir accès aux
résultats des recherches subventionnées par l'état.

LES ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES EXIGENT L'ACCÈS LIBRE

Un nombre croissant d'organismes subventionnaires adoptent des politiques qui exigent des chercheurs qu'ils offrent un accès libre à leurs publications, soit en les archivant dans un dépôt institutionnel, soit en les publiant dans une revue en libre accès, afin qu'elles deviennent disponibles rapidement tant au public qu'aux autres chercheurs.

Les gouvernements à travers le monde, dont celui du Canada, reconnaissent que le public a le droit fondamental d'avoir un accès libre et gratuit aux résultats des recherches subventionnées par l'état. Un consensus international de plus en plus fort apparaît à l'effet qu'un accès accru aux résultats des recherches permet d'assurer aux contribuables un juste retour sur leur investissement.

Au Canada, la *Politique sur l'accès aux résultats de la recherche* élaborée par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Le préambule de cette politique offre un bref aperçu des intentions qui la sous-tende :

En permettant aux scientifiques, aux cliniciens, aux décideurs et au public d'accéder librement aux connaissances et aux recherches de pointe et de les mettre à profit, on favorise ainsi la réalisation d'avancées scientifiques et la mise au point de meilleurs soins de santé.

À cette fin la politique déclare :

On exige donc des titulaires d'une subvention qu'ils fassent tous les efforts possibles pour s'assurer que leurs publications examinées par des pairs soient accessibles librement dans les six mois suivant la publication.²

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), ainsi que d'autres organismes subventionnaires nationaux et provinciaux songent présentement à adopter de telles politiques.

La politique des IRSC est en diapason avec celles d'autres organismes subventionnaires de la recherche partout dans le monde. Les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Union européenne, l'Australie, l'Afrique du Sud et beaucoup d'autres nations progressent rapidement afin de profiter des avantages compétitifs que leur offre la technologie pour améliorer la visibilité et l'impact de leurs recherches.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR À PROPOS DES DROITS D'AUTEUR

Les restrictions concernant les droits d'auteur peuvent déterminer si un article publié chez un éditeur peut ou non être archivé dans un dépôt institutionnel. Alors que la plupart des éditeurs permettront de le faire, leurs politiques peuvent parfois comporter des variantes :

- Dans certains cas, la version finale et formatée par l'éditeur peut être archivée.
- En d'autres cas, seul le manuscrit final de l'auteur, avant les révisions de l'éditeur, pourra l'être.
- Certains éditeurs exigeront l'expiration d'un certain délai (généralement entre six et 12 mois) avant l'archivage d'un article publié.

Le projet SHERPA offre l'accès à une base de données qui facilite la recherche des politiques des éditeurs concernant l'archivage dans les dépôts institutionnels. Voir <http://www.sherpa.ac.uk/romeo.php>. Le personnel de la bibliothèque peut aussi vous renseigner.

Lorsque vous publiez, retenez que vous pouvez conserver certains droits essentiels vous permettant de diffuser le plus largement possible vos travaux et en permettre l'utilisation souhaitée. Si vous ne faites que signer le contrat d'édition « habituel » de votre éditeur, vous risquez de perdre le droit d'utiliser ou de diffuser votre travail comme il vous plaira.

Protégez vos droits en utilisant l'Addendum de SPARC pour auteur canadien

L'Addendum de l'auteur est un outil légal qui vous permet de modifier un contrat d'édition et de conserver vos droits essentiels sur les articles de revue que vous publiez. Vous pourrez alors les utiliser pour votre enseignement, distribuer des copies à vos collègues, réutiliser éventuellement des extraits de vos articles, les afficher sur votre site Web personnel ou encore les archiver dans un dépôt institutionnel.

Complétez simplement l'addendum et annexez-le au contrat d'éditeur (désigné aussi sous le nom d'Accord de transfert de droits d'auteur) au moment de la signature. Pour plus d'informations, visitez le site www.carl-abrc.ca.

LE PRÉSENT ADDENDA modifie et complète par les présentes l'accord de publication ci joint concernant l'article suivant :

(titre du manuscrit)

(nom de la revue)

Les parties à l'accord de publication et au présent addenda sont :

(auteur correspondant, individuellement,
ou s'il y a plus d'un auteur, collectivement, l'auteur)

(l'éditeur)

Les parties conviennent qu'en cas d'incompatibilité entre le présent **Addenda** et l'**Accord de publication**, les dispositions du présent Addenda l'emportent et l'Accord de publication est interprété en conséquence.

Nonobstant toute disposition contraire de l'Accord de publication, l'**AUTEUR** et l'**ÉDITEUR** conviennent de ce qui suit :

1. Conservation des droits de l'Auteur. En plus de tout droit d'auteur conservé par l'Auteur dans l'Accord de publication, l'Auteur conserve les droits suivants : i) reproduire l'Article sous toute forme matérielle à des fins non commerciales; ii) présenter l'Article en public à des fins non commerciales; iii) convertir l'Article dans le cadre de la préparation d'oeuvres connexes; iv) faire un enregistrement sonore ou un film ou utiliser un autre dispositif par lequel l'Article peut être reproduit mécaniquement ou exécuté à des fins non commerciales; v) reproduire, adapter et présenter publiquement l'Article sous forme de film à des fins non commerciales; vi) communiquer l'oeuvre au public au moyen de télécommunication à des fins non commerciales; vii) autoriser des tiers à utiliser à des fins non commerciales l'Article dans la mesure où l'Auteur est mentionné comme auteur et/ou la revue dans laquelle l'Article a été publié est citée comme source de première publication de l'Article. Par exemple, l'Auteur peut faire et distribuer des copies dans le cadre d'activités d'enseignement et de recherche et peut afficher l'Article sur des sites Web personnels ou institutionnels et le déposer auprès d'autres archives ouvertes.

2. Engagements supplémentaires de l'Éditeur. L'Éditeur convient de fournir sans frais à l'Auteur, dans un délai de 14 jours après la date de la première publication, une copie électronique de l'Article publié sous format PDF d'Adobe Acrobat. Les paramètres de sécurité pour cette copie doivent être établis à « Aucune sécurité ».

3. Acceptation par l'Éditeur du présent addenda. L'Auteur demande que l'Éditeur indique son acceptation du présent addenda en signant un exemplaire et en le retournant à l'Auteur. Toutefois, si l'Éditeur publie l'article dans la revue mentionnée aux présentes ou sous toute autre forme sans signer un exemplaire de l'Addenda, l'Éditeur sera réputé avoir consenti aux termes du présent Addenda.

AUTEUR(S) :

ÉDITEUR :

Signature (auteur correspondant au nom de tous les auteurs)

Date:

Signature

Date:

SPARC (la Scholarly Publishing and Academic Resources Coalition) et l'**Association des bibliothèques de recherche du Canada** (ABRC) ne sont pas parties au présent Addenda ni à l'accord de publication. SPARC et l'ABRC ne donnent aucune garantie relativement à l'Article. SPARC et l'ABRC ne seront pas responsables envers l'**Auteur** ou l'**Éditeur** des dommages et dommages-intérêts fondés sur toute théorie juridique, notamment pour les dommages-intérêts généraux ou spéciaux et les dommages indirects liés au présent **Addenda** ou à l'**Accord de publication**.

SPARC et l'ABRC ne donnent aucune garantie relativement à l'information fournie dans le présent Addenda et se dégage de toute responsabilité relative aux dommages et dommages-intérêts découlant de l'usage du présent Addenda. Le présent Addenda est fourni « **tel quel** ». Le présent Addenda ne constitue pas la prestation de services juridiques.

Les documents en accès libre n'encourageront-ils pas le plagiat?

Non. En fait, le plagiat est beaucoup plus facile à détecter si un document original sur lequel la date est estampillée est librement accessible à tous car la comparaison sera d'autant plus facile à établir en cas d'infraction.

Les documents archivés dans des dépôts institutionnels sont-ils révisés par des pairs?

Les dépôts n'assurent pas de révisions par des pairs, mais recueillent des publications révisées par des pairs tels que des articles de revue et des actes de congrès. La plupart des éditeurs acquiescent à ceci. Consultez votre bibliothécaire ou votre éditeur pour savoir quelle version de votre travail peut être archivée. Bien sûr, les dépôts institutionnels peuvent aussi offrir l'accès à d'autres types de matériaux dont des données et autres contenus qui ne sont généralement pas révisés par des pairs.

Devrais-je céder mes droits si j'archive mon travail dans un dépôt institutionnel?

Non. Les auteurs conservent les droits sur leurs travaux lorsqu'ils les archivent dans un dépôt institutionnel. En le faisant, vous acceptez simplement que le dépôt fournisse un accès à vos travaux, mais vous n'êtes aucunement obligé de céder quelques droits d'auteur que ce soit sur ceux-ci.

Les références citées dans mon CV par rapport à des documents archivés dans un dépôt institutionnel seront-elles permanentes?

Oui. Une fois archivé, une adresse Web permanente sera assignée à votre document et vous pourrez utiliser ce lien dans votre CV pour y accéder.

Que pouvons-nous afficher? Qui décide?

Les dépôts institutionnels contiennent des travaux scientifiques de tous genres possédant une valeur durable. Renseignez-vous auprès de votre bibliothèque pour connaître les directives qui sont spécifiques à votre institution. S'ils le désirent, les départements peuvent aussi

s'entendre avec la bibliothèque pour établir leurs propres directives.

Pourquoi vaut-il mieux archiver mes travaux dans un dépôt institutionnel plutôt que de les héberger sur mon site Web personnel ou celui de mon département?

Il y a plusieurs raisons. Par exemple :

- Un dépôt institutionnel permet une interactivité beaucoup plus grande que le serveur Web d'une université.
- Les dépôts institutionnels garantissent l'accès à long terme. Chaque document archivé dans un dépôt se voit attribué une « adresse URL » stable.
- Les dépôts institutionnels sont indexés par l'ensemble des principaux moteurs de recherche.

Il y a-t-il d'autres façons pour les gens de retrouver mes travaux dans le dépôt institutionnel?

Des liens vers le dépôt institutionnel seront disponibles à partir du site Web de votre bibliothèque et pourront être ajoutés au site Web de votre département ainsi qu'à votre site personnel. Les dépôts institutionnels au Canada sont également indexés par un « moissonneur » spécialisé <http://carl-abrc-oai.lib.sfu.ca/> et entretenu par la Simon Fraser University, lequel regroupe en une seule collection tous les contenus des dépôts du Canada dans le but d'en fournir l'accès.

Pourquoi avons-nous besoin d'un dépôt institutionnel lorsque nous avons des revues?

Les dépôts institutionnels servent à compléter et non pas à remplacer les revues. Plusieurs institutions et chercheurs n'ont pas les moyens de s'abonner à des revues et n'ont pas accès aux recherches dont ils ont besoin. Les dépôts permettent à tous les chercheurs, peu importe l'institution à laquelle ils appartiennent, d'accéder à vos travaux. Et les dépôts peuvent contenir, non seulement des articles de revues, mais aussi une grande variété de documents dont des illustrations, des documents de travail et des présentations.

D'AUTRES INITIATIVES CANADIENNES VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX RECHERCHES

Le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) est un organisme qui, au nom d'un consortium d'universités canadiennes, entame des négociations avec des éditeurs dans le but de fournir l'accès à autant de contenu numérisé publié que possible, en particulier des articles de revues, et cela au meilleur prix.

Synergies est un projet qui diffusera sur Internet les recherches canadiennes en sciences sociales et humaines, en aidant les éditeurs canadiens spécialisés dans les sciences sociales et humaines à publier en format numérique par le biais d'une infrastructure développée par l'Université de Montréal et connue sous le nom d'Érudit.

Canadiana.org est une initiative visant à numériser du contenu analogue canadien (tels que des livres, des films, des périodiques, etc.) et à faciliter l'accès pour tous à ce contenu et son utilisation grâce à l'Internet.

« L'archivage de nos travaux dans un dépôt institutionnel offre l'avantage de nous garantir la priorité sur les moteurs de recherche. Ainsi, nos travaux connaissent une meilleure diffusion et sont susceptibles d'avoir un plus grand impact. »

Linda Hutcheon

Professeure d'anglais, University of Toronto

Pour plus d'informations sur les dépôts institutionnels, leurs outils et ressources :



CARLABRC

Association des bibliothèques de recherche du Canada

www.carl-abrc.ca

Pavillon Morisset, 65, University Private, Suite 238

Ottawa, Ontario, Canada K1N 9A5

Téléphone : +613.562.5385

Télécopieur : +613.562.5297

SPARC[®]

SPARC (the Scholarly Publishing and Academic Resources Coalition)

www.arl.org/sparc/repositories

21 Dupont Circle NW, Suite 800

Washington, DC, USA 20036

Téléphone : +202.296.2296

Télécopieur : +202.872.0884

Votre bibliothèque



© 2008 ABRC et SPARC,
Sujet à une licence de Creative Commons (version 3.0)
Paternité – Pas d'utilisation commerciale
(<http://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/>)
Version 1.0 – novembre 2008